

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 257

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur

Autor: Bazin, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

AVIS

Nous prévenons les lecteurs du Pays, ainsi que le public en général, que l'Historie des Franches-Montagnes, que nous publions actuellement dans le Pays du Dimanche, aura un tirage à part, formant un beau volume, proprement imprimé.

Comme ce tirage sera restreint à un certain nombre d'exemplaires, les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage, voudront bien s'adresser au plus tôt à l'éditeur, soit à l'Imprimerie de la Société typographique de Porrentruy. Prix fr. 3. — l'exemplaire.

HISTOIRE

DE LA
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR
A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Ses études littéraires finies, le jeune Copin demanda son admission au grand séminaire de Porrentruy où il entra en 1744, avec son ami Louis Joseph Brossard, bourgeois aussi de St-Ursanne et qui fut plus tard, comme nous le verrons, le digne émule de Copin aux Franches-Montagnes.

Le 16 janvier de cette même année, on publia dans cette même église de St-Ursanne le titre patrimonial, consistant en « un can-

ton de cumaine situé au territoire de Seulete », moyennant les réserves et avec le consentement du Chapitre.

Ordonné prêtre dans la chapelle du séminaire, Copin revint à St-Ursanne pour y célébrer sa première messe. C'est à cette occasion que le jeune prêtre reçut une gratification de trois écus neufs de la part du Magistrat de la ville, le 28 septembre 1746.

La paroisse de St-Ursanne avait alors pour curé Frédéric-Joseph de la Bresche. Ce prêtre était âgé et d'une si faible santé qu'il ne pouvait plus remplir ses fonctions pastorales. Il avait pour vicaire en titre de la paroisse le chapelain Jean-Nicolas Guerroux, mais le vieux curé demandait encore un remplaçant pour le service du chœur. Il se choisit à cet effet pour vicaire personnel le nouveau prêtre Zéphirin Copin. Celui-ci occupa ces fonctions pendant trois ans. En 1749, M. de la Bresche résigna ses fonctions de curé et sa prédication avec une pension. Le jeune Copin se trouvant sans poste, aucun bénéfice n'était alors vacant, fut admis à fréquenter le chœur, en attendant qu'on pût le placer, mais sans honoraires fixes.

La cure de Chevenez appartenait alors au Chapitre de St-Ursanne qui en était le curé et le collateur. C'est lui qui nommait à ce poste le vicaire perpétuel. Chevenez était alors du diocèse de Besançon, comme toute l'Ajoie, sauf la Baroche. Le Chapitre usant de son droit de collature, songea à la mort du curé de Chevenez, Pierre-François Rossel, arrivée le 28 février 1750, à nommer à ce poste l'abbé Copin. Le Chapitre en effet, le nomma « vicaire perpétuel » de Chevenez. Il partit incontinent pour Besançon afin de présenter à l'archevêque sa no-

mination. Le 13 mars, l'abbé Copin était de retour sans avoir reçu l'approbation de l'archevêque. Celui-ci, contrairement aux droits séculaires du Chapitre, avait ouvert un concours pour la cure de Chevenez. Le Chapitre proteste énergiquement contre la violation de ses droits et défend à Copin de prendre part au concours. L'archevêque de Besançon, suivant en cela l'omnipotence de l'épiscopat de France, qui se continue de nos jours, méprisa les droits du Chapitre de St-Ursanne et nomma, après le concours, le 18 mars, Alexis Gelin, curé de Chevenez. Un procès s'en suivit entre le Chapitre de St-Ursanne et l'archevêque de Besançon. C'était déjà le troisième procès de ce genre intenté par le Chapitre de St-Ursanne à l'archevêché. A la Cour de Rome, ces procès traînaient en longueur et étaient très coûteux. A Rome, on reconnaissait volontiers le bien fondé du Chapitre, mais l'archevêque de Besançon était puissant, c'était le sujet du roi de France et les intrigues de cour l'emportaient souvent sur le droit et la justice.

On demanda donc à Copin s'il voulait soutenir les frais du procès. Il répondit qu'il n'en avait pas les moyens, il ne put même trouver une caution. Le Chapitre qui ne voulait pas abandonner ses droits, se contenta de demander à Copin « de s'obliger de resarcir les frais au cas de la possession pacifique du bénéfice : à quoi il donna un acte signé de sa main ». En attendant l'issue du procès, Copin remplaça au chœur de la collégiale de St-Ursanne le chapelain Alexandre-Magnus Meyer, clerc et organiste de Seckingen, qui s'était rendu à Constance pour y recevoir les ordres. Le

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 15

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR
RENÉ BAZIN

De la sorte, avec peu d'événements, beaucoup d'anniversaires qui rappelaient à chacun l'ancienneté de l'émotion qu'il éprouvait avec des jours de gêne où l'on regardait les yeux de Véronique, pour voir si elle ne se lassait pas, si elle espérait encore, et où elle répondait toujours oui, avec des misères, des ennuis, de menues discussions, les inquiétudes dissipées et renaissantes que causait la santé de M. Audouin, en somme avec la paix telle que les hommes peuvent l'avoir, les trois habitants du logis laissaient passer les années.

Le printemps et l'été de 1893 furent particulièrement doux pour eux. Charles venait d'atteindre sa quatorzième année. Bien qu'il fût loin d'égaler la taille de M. Audouin, il était robuste et assez grand ; il avait le visage rose, deux touffes naissantes de poils dorés au coin des lèvres, des yeux bleus résolus ; il avait une nature tendre, timide, silencieuse, capable d'éclats d'enthousiasme et de dévouement qu'il n'exprimait pas et qu'il fallait deviner dans son regard ou dans le timbre de sa voix. M. Audouin disait de lui : « Il se fera tuer au poste où on l'aura placé, et encore il attendra pour mourir qu'il ait pu rendre compte de l'incident à ses camarades. » Véronique disait de son côté : « Je suis sûre de lui », et elle lui reconnaissait ainsi un bon nombre de fortes qualités. La vocation militaire n'avait jamais fait doute. Mais on venait de se résoudre d'envoyer Charles à Nancy, au début de la nouvelle année scolaire. Il suivrait les cours d'enseignement moderne, il apprendrait un peu de dessin, un peu

de musique, il commencerait à monter à cheval et, quand l'âge viendrait où l'on peut s'engager quand la dix huitième année sonnerait, il serait sûr de franchir rapidement les premiers grades, avec la belle instruction qu'il aurait reçue. La séparation approchait, on la sentait, et cela donnait un prix nouveau à l'intimité. De plus, la saison était clémente, les rhumatismes laissaient une trêve à M. Audouin et lui permettaient de plus longues sorties. Enfin, le temps avait passé depuis le jour où l'enfant avait été recueilli dans la maison de la rue d'Inglemure. et l'affection qui liait ces trois êtres ressemblait si bien à l'affection familiale, que personne ne l'en distinguait, ni eux ni les indifférents. Quatorze ans de silence avaient consacré l'adoption. Les trois Audouin, comme on les appelait, formaient un groupe heureux, presque jalouse. Quand ils traversaient les rues de Toul ou les villages voisins, bien peu de gens soupçonnaient que les trois promeneurs n'étaient pas le grand-père, la mère et le petit-fils.

mars 1752, Meyer était prêtre et retourna à St-Ursanne pour y reprendre ses fonctions.

Sur ces entrefaites le procès se continuait, il s'en allait du tribunal de la Rote à Rome aux tribunaux de l'Empire, à Wetzlar. Enfin il se termina par un jugement arbitral et une transaction qui satisfaisait le puissant archevêque de Besançon et lésait les droits du Chapitre. Le 17 novembre 1752, l'abbé Copin se vit obligé, d'après les avis de Mérande, avocat du Chapitre à Rome, de signer l'accord qui mettait fin au procès. On accorda aux deux parties belligerantes le droit de nommer tour à tour à la cure de Chenevez. Copin dût renoncer à cette cure en faveur de son compétiteur déjà en possession de ce bénéfice. Ce long procès n'avait pas coûté moins de deux mille livres au Chapitre. ¹⁾

Le procès terminé, l'Abbé Copin fut sans bénéfice et sans place, pendant trois ans. Il désirait ardemment un poste et ce ne fut qu'en 1755 qu'il lui fut donné de voir ses vœux se réaliser. Le Chapitre lui continuait sa bienveillance et le lui prouva en voulant lui donner la cure de Glovelier qui lui appartenait, à la mort du curé Ursanne-François Boillotat, de St-Ursanne, arrivée le 15 juillet 1755.

Cette cure avait déjà un puissant concurrent, c'était Jean-Jacques Laporte, fortement appuyé par M. Catin, secrétaire de la cour épiscopale et par le chanoine Triponé, son oncle, curé de St-Ursanne. Le Chapitre, pour éviter des difficultés, demanda à l'officialité diocésaine un autre poste pour Copin. La cure du Noirmont était alors vacante. L'abbé Copin y fut nommé et installé, la même année le 7 octobre. Il y remplit alors fidèlement les devoirs de sa charge.

De tout temps cependant, Copin s'était signalé par la bizarrerie de son caractère et de son esprit d'indépendance. On lui reprochait son peu de déférence et de soumission envers ses supérieurs. Il avait une singulière pénétration de réformer la religion « qu'il voulait, disait-il, ramener à sa simplicité primitive. » Plus tard les bizarreries de ce caractère inquiet se firent jour comme nous le verrons plus loin. Le chroniqueur Cléménçon, son contemporain, dit de lui : « Al-

1) Au rapport de son actuaire, M. Beure ajouta cette naïve remarque : « Cet exemple nous apprend que ce n'est pas assez d'avoir une prétention juste et fondée en droit, pour entreprendre un procès. Il faut, outre cela, prévoir si l'on peut bien assurer les moyens nécessaires pour le conduire à une bonne issue ».

V

Un de ces dimanches d'été, qu'ils aimait, Véronique et Charles revenaient le long de la rive gauche de la Moselle. M. Audouin avait dû rester à Toul pour présider l'assemblée annuelle d'une société d'anciens militaires. Le soleil baissait, mais il remplissait encore tout le ciel de lumière et de chaleur, et, pénétrant la terre basse et mouillée des bords du fleuve, donnait leur dernière croissance aux herbes démesurées. Les prés formaient d'énormes gerbes carrées que liait, comme un ruban, l'eau bleue de leurs fossés. Les fleurs lourdes de pollen, les graines déjà mûrissantes se mêlaient sur les mêmes tiges. Le vent soufflait dans le sens du courant, vers la ville. Et dans la nappe de parfum que poussait devant elle la Moselle, Véronique et Charles allaient d'un bon pas, causant mieux qu'au commencement la journée, légers d'humeur, confiants, les yeux sur l'horizon où

tier et révolté contre son évêque même, il suivait les maximes et les principes de Fébronius. ²⁾

Copin était très charitable envers les pauvres et les malades, ce qui lui gagna tous les coeurs de sa paroisse du Noirmont. Il se montrait familier, simple, de bonne humeur, avec tout le monde. Il se mettait à la portée des petits et se faisait l'un d'eux. Il se nommait lui-même, dit le père Grégoire Voirol, religieux de Bellelay. *Consolatrix afflictorum.*

Ayant quelques connaissances des simples et des notions élémentaires de médecine, il distribuait gratis des remèdes à ses paroissiens. Ces procédés le rendirent populaire, surtout, dans un pays où les soins et les secours médicaux étaient rares et dispendieux. Il avait chez lui, dit Cléménçon dans ses mémoires, une pharmacie complète. Il achetait ses drogues chez l'apothicaire de la ville, mais il est prouvé, qu'il dépensait en médicaments et en secours aux pauvres bien au-delà de ses moyens. Il avait contracté pour plusieurs mille livres de dettes : dont il restera éternellement redébâlage, dit Cléménçon, en sorte qu'en soulageant les uns par ses remèdes, il ruinait les autres par les emprunts qu'il prévoyait d'avance ne pouvoi jamais acquitter. ³⁾

Cependant le curé Copin comprit que l'accumulation de tant de dettes ne pouvait durer bien longtemps. Elles ne lui laissaient pas de repos, aussi n'y pouvant tenir, il vendit, le 20 mai 1757 sa maison qu'il avait héritée à St-Ursanne de son oncle le chapeau Cuenin, au vicaire Jean-Jacques Helfer, de Delémont. Celui ci dut naturellement se charger de la dette de cent livres que les frères Copin avaient contractée envers la Collégiale par un emprunt, pour lequel la maison avait été hypothéquée.

L'argent qu'il retira de la vente de sa maison ne pouvant payer les dettes qu'il avait faites au Noirmont, il songea sérieusement à quitter sa paroisse. A cet effet il écrivit une lettre à un officier de la Cour de Porrentruy. Cette lettre est datée du 5 mars 1764 et conçue en ces termes : ⁴⁾

Mon ultimatum est pris, et je suis enfin décidé à renoncer à mon bénéfice. Entre plusieurs raisons que j'en ai, celle de voir que je recule tous les jours au lieu d'avancer dans le temporel, à cause de mon talent singulier pour l'économie, n'est pas une des moindres. Non seulement je ne saurais parvenir à payer mes dettes, mais j'ai bien de la peine de me défendre d'en faire de nou-

1) Archives de l'Evêché.

se levaient la cathédrale et la ligne d'un mauve ardent, que dessinaient, à gauche, les pentes du Saint-Michel.

— Vois-tu, disait Véronique, je pense que nous pourrons aller te voir plus tard dans tes garnisons, pourvu que ça ne soit pas trop loin. D'abord, papa est solide ; il vivra cent ans malgré ses rhumatismes, et puis j'ai fait des économies, sans le dire, sur le prix de mes leçons. Ce n'est pas un trésor, mais c'est de quoi prendre un billet de chemin de fer et passer huit jours avec toi, quand tu seras nommé maréchal des logis, mon brigadier !

— Attendez un peu, ma marraine !

— Quand tu seras reçu à Saumur !

Charles riait, la figure toute chaude de soleil et de joie, et Véronique poursuivait :

— Quand tu sortiras de Saumur avec l'épaulette d'or mon lieutenant !

Elle riait avec lui, Véronique la sage, Véronique aux cheveux grisonnantes, et, passant le

velles. Je viens d'écrire ma résolution à Monsieur le vicaire-général et à Monsieur le vice-gérant. Je me recommande surtout pour que la pension que l'on voudra bien m'accorder soit sûre et suffisante ; car j'ai sacrifié mon patrimoine, comme vous savez, pour acquitter les dettes de mon père ; je vendrai tout ce que j'ai pour payer les miennes, et si cela ne suffit pas, ma pension y suppléera, si je trouve de quoi y gagner ma vie, ce que j'espère ; au moins s'il plaît à Dieu, m'y conserver la santé... ⁵⁾

(A suivre.)

LA FENÊTRE DANGEREUSE

III

Et, pourtant, Fernand Dubois avait vainement essayé de noyer sa douleur ; chaque jour il s'apercevait qu'il aimait davantage sa sévère voisine.

L'été avançait ; déjà août accablait Paris de sa lourde atmosphère.

Depuis quelque temps, Adèle, débordée de besogne, veillait fort tard, laissant, même sa croisée entr'ouverte.

Une lueur d'espérance traversa à ce moment le cœur de Fernand Dubois ; un souvenir venait de frapper sa bouillante imagination : celui d'une soirée à l'Opéra, où un machiniste de ses amis l'avait fait assister à *Roméo et Juliette*.

— Ah ! la belle idée ! s'écria-t-il.

Et, le jour même où elle jaillit dans son cerveau, il mit sa petite combinaison en œuvre pour la nuit suivante.

Pourquoi n'imiterait-il pas Roméo escaladant jusqu'au balcon de sa Juliette ?

Il calcula à peu près la distance qui le séparait du mur voisin et assembla deux échelles. Et, vers minuit, — lorsque la maison fut tout-à-fait endormie, sans autre lumière que celle de la fenêtre mi-ouverte où travaillait encore courageusement Adèle Berger, — Fernand, qui avait eu la précaution de laisser sa chambre dans l'obscurité, posa doucement, sans le moindre bruit, son chemin suspendu sur l'entablement des deux croisées. Puis, il se mit hardiment en marche par cette voie aérienne, se rendant chez sa cruelle amie.

Quelques secondes plus tard, il était arrivé au bout de sa dangereuse escalade. Tout frissonnant de bonheur, il admirait le visage paisible d'Adèle Berger, dont les paupières baissées dessinaient une ombre meurtrissante sur les joues pâlies par la fatigue des longues veilles, ses petits doigts courant agiles sur l'étoffe. Et le

bras autour du cou de son filleul, le serrant contre elle, redevenue jeune un moment, comme les mères pour amuser leur enfant, elle continuait le rêve d'avenir.

— Tu seras lieutenant. C'est un grade déjà... Sais-tu alors ?

— Quoi donc, marraine ?

— Je te choisirai une femme, une Lorraine, mon petit, comme moi.

Il répondit calmement :

— Ah ! ça je le veux bien !

— Elle sera la conseillère et l'amie... Elle tiendra ta maison, comme j'ai tenu... Mais vois donc Charles, qui est-ce là-bas ?

— Oui, à la hauteur des saules de la Pierrière ?... N'est-ce pas mon père ?

— Mais oui, c'est mon parrain ! Quelle bonne idée il a eue de venir à notre rencontre !

La suite prochainement.